

# Re-Mobilisation pour l'Insertion ?

Le projet gouvernemental de décentralisation du RMI et de création du RMA (revenu minimum d'activités) a été rendu public et soumis à consultation. La Fnars s'en félicite mais ne peut cacher sa déception.

Confier le RMI aux départements peut être positif car c'est mettre fin à un co-pilotage conseil général-Etat qui n'est pas toujours simple ni efficace ; c'est faire confiance aux élus locaux, dans le cadre d'une législation nationale confirmée.

Par contre, supprimer l'incitation budgétaire en faveur des programmes d'insertion serait dangereux. Faire "comme si" le RMI menait naturellement à l'emploi, sauf mauvaise volonté coupable du chômeur, serait inacceptable. Notre inquiétude est renforcée par la re-centralisation du système sur les présidents de conseil général au détriment des conseils départementaux, des commissions locales d'insertion et des conseils de l'insertion par l'économique. Il faut, au contraire, renforcer les obligations contractuelles du conseil général et mieux impliquer les partenaires, les logeurs, le système de santé, les associations, etc., en faveur de l'insertion, avec une obligation de moyens. sinon de résultats !

La création du RMA répond à une promesse du candidat Jacques Chirac et à un besoin réel mais le projet retenu à ce stade est bien décevant :

- l'incitation financière à rechercher un emploi semble bien faible, inférieure aux systèmes actuels, et serait parfois négative par rapport à l'intéressement en vigueur !
- réservé à une fraction des bénéficiaires du RMI, rigide dans les horaires et les durées, sans obligation réelle de formation ni d'accompagnement, il ressemble beaucoup aux premières versions des contrats aidés. "C'est un mauvais CES !", a-t-on déjà entendu.
- nouvelle couche du mille-feuilles infernal des dispositifs réglementés, il est déconnecté des dispositifs d'insertion existants ou en projet, et ne laisse guère de marge d'initiative aux acteurs locaux, publics et privés.

Pour la Fnars, cette loi est une occasion unique pour combler les insuffisances de la législation actuelle (demandeurs d'asile, moins de 25 ans.) et progresser vers la simplification et la mise en cohérence des minima sociaux.

La Fnars propose donc :

- l'intégration du projet de RMA dans la démarche, plusieurs fois annoncée, de fusion des dispositifs actuels dans un seul contrat d'insertion (par l'emploi) souple et ouvert à toutes les catégories de personnes en difficulté ;
- l'établissement d'engagements forts et précis sur les objectifs (que veut-on : 20 000 ou 200 000 contrats en 2004-2005 ?) et sur les financements. La croissance du chômage depuis 2 ans rend impérative une action publique et collective à la hauteur des enjeux !
- la reprise des réflexions sur un RMA qui ne soit pas limité à l'insertion professionnelle car il y a d'autres activités à encourager : la formation, le logement, la santé, la fonction parentale, la mobilité géographique, etc. ;
- et, bien sûr, la mise au point du Civis (Contrat d'insertion dans la vie sociale), cette autre promesse présidentielle dont nous attendons beaucoup pour les jeunes en difficulté.

Deux sénateurs en mission sont au travail sur ces thèmes. Les partenaires sociaux et les coordinations associatives sont demandeurs de progrès. Prenons le temps d'améliorer ces projets avant de les soumettre au Parlement !

La Fnars regroupe 750 associations et organismes gérant 2 200 centres et services dont 700 ont l'habilitation Aide sociale CHRS. Par an, 600 000 personnes sont accueillies dans notre réseau.

Mission Communication-publications Fnars  
Philippe Blard - Bernard Loye  
communication@fnars.org  
<http://www.fnars.org>

Fnars - Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale  
76, rue du faubourg Saint Denis - 75010 Paris  
fnars@fnars.org / tél. : 01 48 01 82 00 / fax 01 47 70 27 02.